

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Mercredi 9 janvier 2019 à 18H30

Salle de réunion de la  
Communauté de communes du Val d'Amour

### Présents

Alain Bigueur, Philippe Brochet, Christine Guyot, Michel Rochet, Virginie Pate, Jean Thery, Jean Charles Koehren, Henri Alixant, Henri Ogier, Bernard Fraizier Etienne Rougeaux

### Excusés

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier

### Objet de la réunion

Attributions d'aides à l'immobilier

Situation de la MSAP

Impacts du projet de SRADDET

Mutualisation de matériel pour les associations culturelles

Révision du PFF 2019

Divers

## 1. Attributions d'aides à l'immobilier

### Commune d'Ecleux

La commune d'Ecleux a un projet de transformation d'un logement communal en hébergement meublé touristique pour un montant de travaux de 86 937€ TTC. Le meublé aura une capacité d'accueil de 4 à 6 places d'hébergement.

L'aide possible de la CCVA est de 3000€.

Etienne Rougeaux quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le bureau valide l'attribution de subvention à la commune d'Ecleux pour 3000€.

## **Coopérative Grange de Vaivre – SCAF du Val d'Amour**

La SCAF de Grange de Vaivre porte un projet de construction et de modernisation de l'atelier de fabrication et des caves d'affinage pour un montant de 841 733€. La coopérative fait partie des 5 coopératives bio du département.

L'aide possible de la CCVA est de 6000€.

Le bureau valide à l'unanimité l'attribution d'une aide financière de 6000€, conformément au règlement d'intervention.

## **2. Situation de la MSAP**

La MSAP gère un ensemble de services à la population notamment dans le domaine de l'emploi, qui sont importants pour le territoire.

Les dirigeants de l'association AGATE Paysages, porteuse de la MSAP, ont une approche très analytique du projet associatif ce qui met la MSAP dans une situation financière compliquée, cette dernière ne pouvant être financée que par la voie de fonds publics. Par ailleurs, la structure dans son ensemble rencontre une difficulté financière temporaire liée semble-t-il à un manque de recherches d'aides notamment.

Un premier rendez-vous a eu lieu avec le président et quelques-uns de ses collaborateurs en novembre 2018. La communauté de communes a été informée des difficultés relatives au bouclage du budget 2018, et 2019. Pour 2018, l'association ne sollicite pas d'aide spécifiques, mais souhaite solliciter un accroissement de la subvention 2019. Suite à cet entretien, le budget de la MSAP devait être retravaillé.

Un second entretien a eu lieu avec le président en décembre 2018. La communauté de communes a pu à cette occasion faire part de ses craintes sur plusieurs points : nous n'avons que peu de lisibilité sur la volonté réelle de maintenir la gestion de la MSAP au sein de la structure AGATE, peu de lisibilité également sur l'évolution des besoins en financements nécessaires à l'équilibre du projet. Par ailleurs, la direction de l'association semble peu enclin à rechercher des solutions pour maintenir le service dans de bonnes conditions.

Depuis cette date, nous n'avons pas eu de retours sur les suites à donner au dossier, ni de demande de financement pour 2019 plus précise.

Les élus réaffirment leur volonté de maintenir et renforcer ce service, la MSAP étant un partenaire important sur le territoire ; Il est rappelé qu'environ 15 à 20 personnes bénéficient des services de l'organisme chaque jour.

Il est rappelé que la gestion d'une MSAP relève bien de la compétence de la communauté de communes, et qu'à ce titre, les élus sont particulièrement vigilants aux services rendus dans ce cadre

La MSAP permet de faire bénéficier les habitants du territoire de permanences de structures extérieures.

Concernant l'évolution de la relation entre la MSAP et la CCVA, il y a plusieurs hypothèses :

- Poursuivre tel qu'à ce jour, sans garantie que l'association accepte ;
- Reprendre la gestion de la MSAP en interne de la CCVA. Compte tenu des financements extérieurs mobilisables (notamment crédits d'Etat dédiés) cela pourrait constituer une opération blanche.
- Augmenter la participation, mais sans garantie de savoir où cela s'arrêterait.

Le bureau propose de solliciter le président de l'association par courrier afin d'une part de l'alerter officiellement quant à nos craintes, et d'autre part de demander à l'association de se positionner très clairement quant à l'avenir du service sur le territoire.

Il serait dommageable de retirer la MSAP de Ounans qui constitue un réel pôle social sur le Val d'Amour. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un service de la CCVA et qu'il est nécessaire de prendre ce point en compte dans la décision.

Il existe un risque réel de laisser la situation se dégrader, ce qui fragiliserait le service sur le long terme. La question de la reprise par la collectivité se poserait si toutefois le service venait à être défaillant dans les années à venir.

Par ailleurs, le bureau souhaite que soit pris en compte l'ensemble des partenariats engagés avec la CCVA dans la réflexion du conseil d'administration de l'association, à savoir :

- La MSAP
- Les emplois verts
- La mise à disposition de personnel via Tempo

Par ailleurs, il est nécessaire que pour que les élus puissent se prononcer, qu'une demande officielle parvienne aux services de la CCVA avant le 30 janvier, date du prochain bureau, afin que les élus puissent se positionner sur la suite à donner à ce dossier : l'outil est indispensable sur le territoire, et les élus sont très vigilants à l'usage qui en est fait.

En parallèle, le bureau souhaite également solliciter une rencontre avec Daniel Ratton, maire d'Ounans, et y associer Jean Charles Koehren, représentant de la CCVA au sein du CA d'AGATE.

### **3. Information relative au SRADDET**

Le bureau est alerté sur la démarche en cours d'élaboration du SRADDET.

Le SRADDET est un document similaire à un document d'urbanisme qui traduit la stratégie régionale en matière d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Il intègre plusieurs documents existants : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT qui deviendront obsolètes. Il s'impose aux documents d'urbanisme infra-régionaux et plus particulièrement aux Scot et PLUi qui devront prendre en compte les objectifs et mettre en compatibilité les règles.

Le SRADDET Bourgogne Franche-Comté, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé à l'été 2019. Les propositions de règles ont été présentées dans les groupes de travail. Les collectivités territoriales porteuses de SCoT ont fait remonter plusieurs craintes car certaines règles :

- Outrepassent les capacités d'intégration des SCoT et PLUi pouvant par la suite fragiliser juridiquement les documents.
  - Règles très précises non transcriposables sur les SCOT ou PLUI : par exemple utilisation de matériaux biosourcés.
- Contraignent les possibilités de financement de la Région en fonction de l'intégration des règles dans les SCoT et PLUi.
  - Sans application des règles, pas de financements régionaux sur les projets
- Créent des inégalités entre les territoires
  - en l'absence de SCoT certaines règles ont été spécifiquement rédigées pour les PLUi, plus strictes que celles applicables aux SCoT.
- Demandent une stratégie de compensation à toute imperméabilisation liée à l'étalement urbain
  - Exemple : zones d'extension urbaines pour toute imperméabilisation, même hors zone humide
- Conditionnent l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser à la desserte par des modes alternatifs à l'automobile
  - voies vertes, covoiturage, transports en communs...
- Demandent que certaines zones d'urbanisation (résidentiel ou activités) soient identifiées pour intégrer des performances énergétiques et environnementales renforcées
  - Exemple : création d'un lotissement intégré à une OAP (précision au sein de l'OAP).
- Demandent que tout projet d'urbanisme (rénovation et construction) fasse l'objet de recherches pour l'atteinte de performance énergétiques type BBC et utilise des matériaux peu carbonés
- Autres : réflexion à conduire sur l'intermodalité, ...

Suite à cet état des lieux :

- Un document a été coproduit par plusieurs collectivités porteuses de SCOT et transmis à la région en réaction à ces premières propositions ;
- Proposition d'un courrier commun à transmettre à la présidente de région ;
- Phase de consultation va s'ouvrir en janvier jusqu'à fin mars / début avril. .

Le bureau valide l'organisation d'une réunion entre les membres du bureau et la commission urbanisme pour travailler le sujet durant la phase de consultation. Cette réunion aura lieu **Mercredi 6 février à 16H**.

## 4. Mutualisation de matériel pour les associations

La communauté de communes constate un besoin récurrent relatif à du prêt de matériel pour des manifestations notamment culturelles.

Il s'avère qu'il existe du matériel dans certaines communes ou en propriété d'associations. Il pourrait être intéressant de faire un recensement de l'existant.

Le bureau valide le fait de faire un recensement de l'existant auprès des communes et associations, en n'oubliant pas d'intégrer à ce recensement

- Les salles de réunions ou de réception avec les capacités, les coûts de location
- Les églises disponibles pour des concerts par exemple
- Les contacts pour la réservation du matériel et des salles
- ...

Par ailleurs, la collectivité a des demandes de prêt de matériel qui ne sont à ce jour pas forcément disponibles sur le territoire, notamment des vite abris. L'objectif serait d'avoir du matériel aux couleurs de la collectivité.

Il faudrait envisager de proposer une commande groupée aux communes, avec pourquoi pas une participation de la communauté de communes en contrepartie du logo par exemple.

Pour d'autres matériels (chapiteau, autres) cela semble plus délicat, car ils nécessitent du personnel pour le montage, démontage, vérification du matériel à réception,...

Le bureau souhaite également que soit envisagé l'acquisition d'une sonorisation de bonne qualité.

Le bureau valide le fait de poursuivre la réflexion.

## **5. Pacte Fiscal et Financier**

En 2018, une solution a été choisie afin de revoir les équilibres financiers entre la communauté de communes et les communes. Il est souhaitable maintenant de se pencher sur la question de l'équité entre les communes. Si on ne revient pas sur le PFF en 2019, et compte-tenu de l'échéance électorale de 2020, il faudra attendre 2021 pour le faire. Aussi, le vice-président souhaite qu'il y ait une réflexion engagée sur 2019 pour rééquilibrer le pacte au travers d'un taux unique de fonds de concours notamment.

Certains élus ont fait part de leur mécontentement quant à la répartition entre les communes. En effet, le pourcentage de reversement aux communes varie du simple au double (reversement de 40% de fiscalité prélevée sur le territoire communal pour certaines communes à 80% pour d'autres). Néanmoins, ces élus ne remettent nullement en cause le principe du PFF (impôt prélevé par la CCVA pour financer une partie de ses projets).

Afin d'avoir une analyse complète de la situation, il serait nécessaire de prendre en compte les investissements faits par la CCVA sur les communes. Néanmoins, il faut être vigilant, car les interventions de certains élus mécontents (cf ci-dessus) en conseil communautaire ne concernaient pas directement la communauté de communes, mais plutôt une iniquité des reversements entre communes, ce qui est différent.

La répartition actuelle entre communes est trop compliquée. Il est nécessaire de la simplifier pour faciliter l'explication du pacte, que ce soit à la population ou encore plus aux futurs élus. D'où la nécessité d'engager la réflexion avant la fin de ce mandat pour que les effets du pacte soient plus aisés à expliquer en 2020.

Le bureau valide le fait de travailler sur une nouvelle modalité de répartition qui sera présentée lors de réunions prochaines.

## **6. Questions diverses**

### **Subvention réseau d'eau potable**

Le bureau valide la sollicitation d'aides auprès du département du Jura et à la DETR pour les travaux d'eau potable : « dévoiement de la conduite d'eau potable du fait de l'extension du bâtiment de la coopérative fromagère » sur la commune de Grange de Vaivre.

### **Motion AMF**

Le bureau valide la motion de l'AMF à l'unanimité

### **Arc et Senans**

Le tribunal administratif a statué sur la demande d'Arc et Senans. Lors de l'audience, plusieurs situations ont été abordées, certaines similaires à la

demande d'Arc et Senans. Le rapporteur a donné un avis favorable pour le rattachement d'Abbans dessus à Besançon, contre l'avis du Grand Besançon qui n'était pas favorable à cette demande, et un avis défavorable à l'arrivée d'Arc et Senans sur le Val d'Amour.

Il est proposé de faire un courrier à la présidence de la république sur la question, après réception de la décision officielle du TA.

## **Signature du contrat CAP Territoire avec la région bourgogne franche comté**

La région bourgogne franche comté a engagé une réflexion avec l'ARAPT pour la signature d'un nouveau contrat de territoire à partir de 2019, faisant suite aux anciens CADD régionaux.

Ce contrat s'articule autour de 4 grands objectifs à l'échelon du Pays

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Le Pays a fait le choix d'axer son projet sur le volet accueil et attractivité, et à ce titre favorise le financement d'infrastructures liées aux services à la population. La CCVA a inscrit dans ce contrat le financement du groupe scolaire de Chamblay.

Le contrat CAP territoire va donner lieu à une signature conjointe des collectivités membres de l'ARAPT.

Le bureau à l'unanimité autorise le président à signer le contrat CAP territoires avec la région et les autres EPCI du pays Dolois.

## **Autres**

Le bureau remercie le SICTOM pour l'évacuation des canapés.

Formations AMJ : il sera proposé d'organiser des sessions localement. Plusieurs thématiques seront proposées aux élus.

Date vœux : mardi 29 janvier à 18h avec tous les conseillers communautaires

**La séance est levée à 20h10.**

**Le Président**

**Michel Rochet**